



GUIDE
DES
ENFANTS
ET DES
PARENTS
DE
VERSAILLES



VERSAILLES



ÉDITO

Notre équipe a fait de la famille, la petite enfance et l'éducation ses priorités. Une priorité d'autant plus nécessaire que les modes de vie ont changé et que les parents sont soumis à de multiples contraintes personnelles et professionnelles.

Choisir de vivre à Versailles, c'est bénéficier d'un environnement favorable à tous les âges du développement, du tout-petit à l'enfant, de l'adolescent au jeune adulte.

Cette tradition s'appuie sur de nombreux atouts : des modes de garde diversifiés, un enseignement de grande qualité, des activités périscolaires riches et variées, une vie culturelle, sportive et associative très développée.

En dehors du cadre scolaire et périscolaire, les petits Versaillais se voient en effet offrir également de nombreuses activités dans les différents quartiers de la ville : ateliers dans les Maisons de Quartier, activités culturelles dans les bibliothèques, au musée, au conservatoire, activités sportives... De quoi satisfaire tous les goûts et développer tous les talents !

Ce guide constitue une source d'information précieuse, il vous aidera à vous repérer dans l'ensemble des services et activités proposés à tous les enfants. Nous espérons qu'il leur permettra de vivre une très belle année 2016/2017.



François de Mazières
Député-maire de Versailles





**DOU
DOUS**
& CARAMELS

VERSAILLES

DE 0 À 12 ANS

Place à vos enfants !

Baby-sitting ponctuel
Périscolaire et péricrèche
Garde à domicile à temps
plein ou partiel

☎ 01 39 51 80 07



doudousetcaramels.fr



• 50 % DE RÉDUCTION D'IMPÔTS* • AIDES DE LA CAF • CESU ACCEPTES

*dans les limites prévues à l'article 199 sexdecies du code général des impôts

DOUDOUS ET CARAMELS : 65 RUE DE LA PAROISSE 78000 VERSAILLES • CONTACT@DOUDOUCETCARAMELS.FR

mimi - Le spécialiste de la chaussure multi-marques enfant et junior

Taille 18 au 40

Découvrir une gamme complète de modèles de grandes marques
françaises et européennes : Pom d'api, Kickers, Babybotte, Bensimon,
Aster, Unisa, Bisgaard, New Balance...

Chez mimi vous trouverez toujours le bon rapport qualité/prix,
en proposant toutes les gammes de prix.



38, rue Carnot, 78000 Versailles

Mardi et jeudi de 10h à 13h et de 15h30 à 18h30

Mercredi, vendredi et samedi de 10h à 13h et de 14h30 à 18h30

www.mimi-chaussures.fr



L'anglais à partir de 1 an

Kids&Us
language school

 **SPEAK IN COLOURS** 

Kids&Us Versailles · 24 rue du Vieux Versailles · 78000 Versailles
T. 01 70 44 14 50 · versailles@kidsandus.fr · www.versailles.kidsandus.fr



ALEXANDRE



ANTOINE

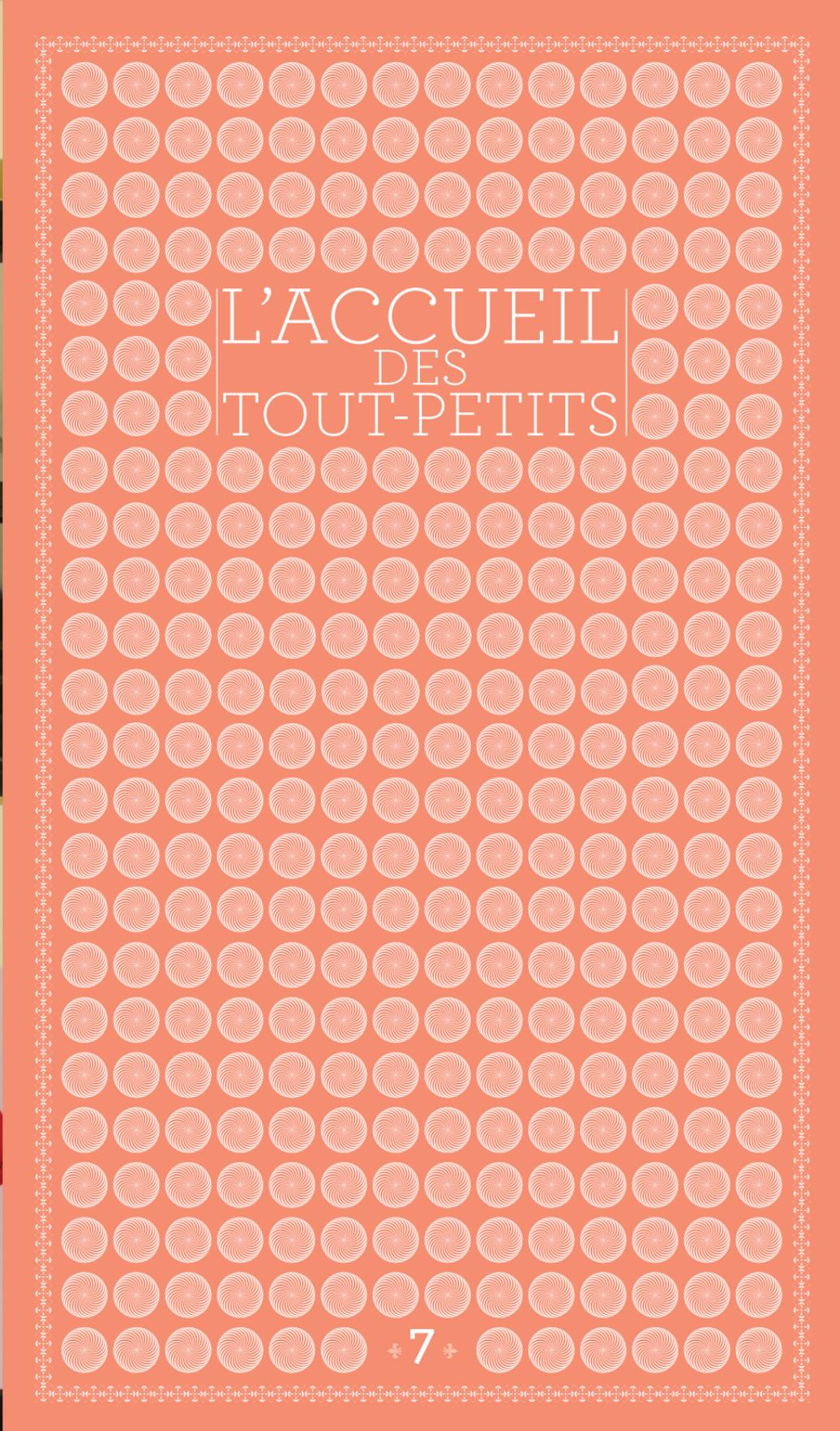


APOLLINE



ARLYANAS





L'ACCUEIL
DES
TOUT-PETITS

Les adresses :

Marie-Anne Boivin : 2, rue Antoine Richard • 01 39 50 57 97 • 60 places

Jacques Veslot : 84 bis, rue Yves le Coz • 01 39 02 12 40 • 62 places

Saint-Nicolas : 9, rue Saint-Nicolas • 01 39 51 06 20 • 64 places

Chat Botté : 78, boulevard de la Reine • 01 30 97 29 38 • 66 places

Manège enchanté : 6, impasse des Gendarmes • 01 30 97 29 25 • 26 places

Jeu de l'oie : 21-23, rue Jean Mermoz • 01 30 83 19 60 • 80 places

LA CRÈCHE FAMILIALE

La crèche familiale assure, au domicile d'une assistante maternelle employée par la Ville, l'accueil régulier de 1 à 4 enfants âgés de 10 semaines jusqu'à la rentrée des classes qui suit leurs 3 ans, dont les parents habitent Versailles.

Les assistantes maternelles doivent, obligatoirement, avant leur agrément suivre une formation de 60 heures, puis dans les deux ans qui suivent sa délivrance un second cycle de formation de 60 heures. Ces formations sont organisées par le Conseil départemental.

Les horaires d'accueil sont déterminés au moment de l'élaboration du contrat d'accueil, avec la directrice de la crèche familiale, en fonction des besoins des parents, mais sont compris entre 7h30 et 19h, avec une amplitude horaire de 7 heures au minimum.

Ces assistantes maternelles, agents de la Ville, sont accompagnées dans leurs missions éducatives par une équipe composée d'une puéricultrice et de deux éducatrices de jeunes enfants.

Elles fréquentent aussi un jardin d'éveil animé par une éducatrice de jeunes enfants une fois par semaine. L'objectif est de contribuer à la socialisation de l'enfant et également de favoriser la progression professionnelle des assistantes maternelles à travers un lieu d'échanges et de rencontres.

Crèche familiale : 9, rue Richaud • 01 30 83 00 77 • 58 places



Children's School
L'anglais pour tous

Il n'y a pas d'âge pour commencer à apprendre une langue étrangère, Children's School vous propose des cours d'anglais pour les enfants, les adolescents et les adultes.

Une offre sur mesure parfaitement adaptée à tous les niveaux et à tous les Budgets de 410 € à 550 € l'année.

**CHILDREN'S SCHOOL
L'ANGLAIS POUR TOUS**
3, rue du Maréchal Joffre
07 84 15 02 36
www.childrens-school.fr

LES DIFFÉRENTS POINTS D'ACCUEIL

Établissements	Jours d'ouverture	Horaires	Type d'accueil proposé	Tranche d'âge des enfants accueillis
Jacques Veslot	Du lundi au vendredi	De 7h à 19h	Régulier : 5 jours par semaine	De 10 semaines à 4 ans
Chat Botté	Du lundi au vendredi	De 7h à 19h	Régulier : de 1 à 5 jours par semaine	De 10 semaines à 4 ans
Manège enchanté	Du lundi au vendredi	De 7h à 19h	Régulier : 5 jours par semaine	De 10 semaines à 4 ans
Jeu de l'oie	Du lundi au vendredi	De 7h30 à 19h	Régulier : de 1 à 5 jours par semaine	De 10 semaines à 4 ans
Crèche familiale	Du lundi au vendredi	De 7h30 à 19h	Régulier : de 4 à 5 jours par semaine	De 10 semaines à 4 ans
Multi-accueil Chantiers	Du lundi au vendredi	De 8h à 18h30	Régulier : de 1 à 5 jours par semaine et ponctuel	De 10 semaines à 6 ans
Marie-Anne Boivin	Du lundi au vendredi	De 7h à 18h30	Régulier : 5 jours par semaine	De 10 semaines à 4 ans
Saint-Nicolas	Du lundi au vendredi	De 7h30 à 19h	Régulier : 5 jours par semaine	De 10 semaines à 4 ans

**LES CRÈCHES PRIVÉES D'ENTREPRISES
OU INTER-ADMINISTRATIONS**

- Crèche Galanga : 49 places • 7, rue Jean Mermoz, Bat C • 01 30 21 88 78
 Babilou : 10 places • 9, rue Sainte-Anne • 08 10 10 23 23 • www.babilou.fr
 Babilou : 34 places • 1, impasse Wapler • 06 28 56 54 43
 Le Berceau des Roys : 17 places • 25, rue du Maréchal Joffre
 crecheversailles@gmail.com
 Crèche Réglisse : 40 places • 50, rue Berthier • 08 99 96 54 93
 Les bambins des Tournelles : 10 places • 6, rue des Tournelles
 www.lacabanedesbambins.fr
 Rainette et Nénuphars : Rainette 10 places • Nénuphar : 13 places
 99 boulevard de la Reine • 01 58 05 18 70
 Bulles de Vie : 10 places • 19, rue de Pont Colbert • 01 39 50 29 97
 pontcolbert@babybdvfr
 Les petits soleils : 60 places • 9, rue Edouard Lefebvre
 smaversaillesartois@igesa.fr
 Crèche Zazzen Jardin du Roi : 10 places • 4, impasse de Toulouse •
 01 81 93 07 00 • www.zazzen.fr
 Le berceau des rois : 10 places • 47, avenue Foch • 01 39 51 89 85

LES ASSISTANTES MATERNELLES INDÉPENDANTES

Ces professionnelles prennent en charge à leur domicile les enfants qui leur sont confiés. Elles établissent un contrat de travail avec la famille de l'enfant dont elles ont la garde. Elles sont agréées par le Conseil départemental et sont placées sous sa responsabilité.

Leurs coordonnées sont transmises :

- Par le Conseil départemental sur leur site www.yvelines.fr
- Par le Relais Assistantes Maternelles

La Goutte de Lait

9, rue Richaud
 01 30 83 00 71

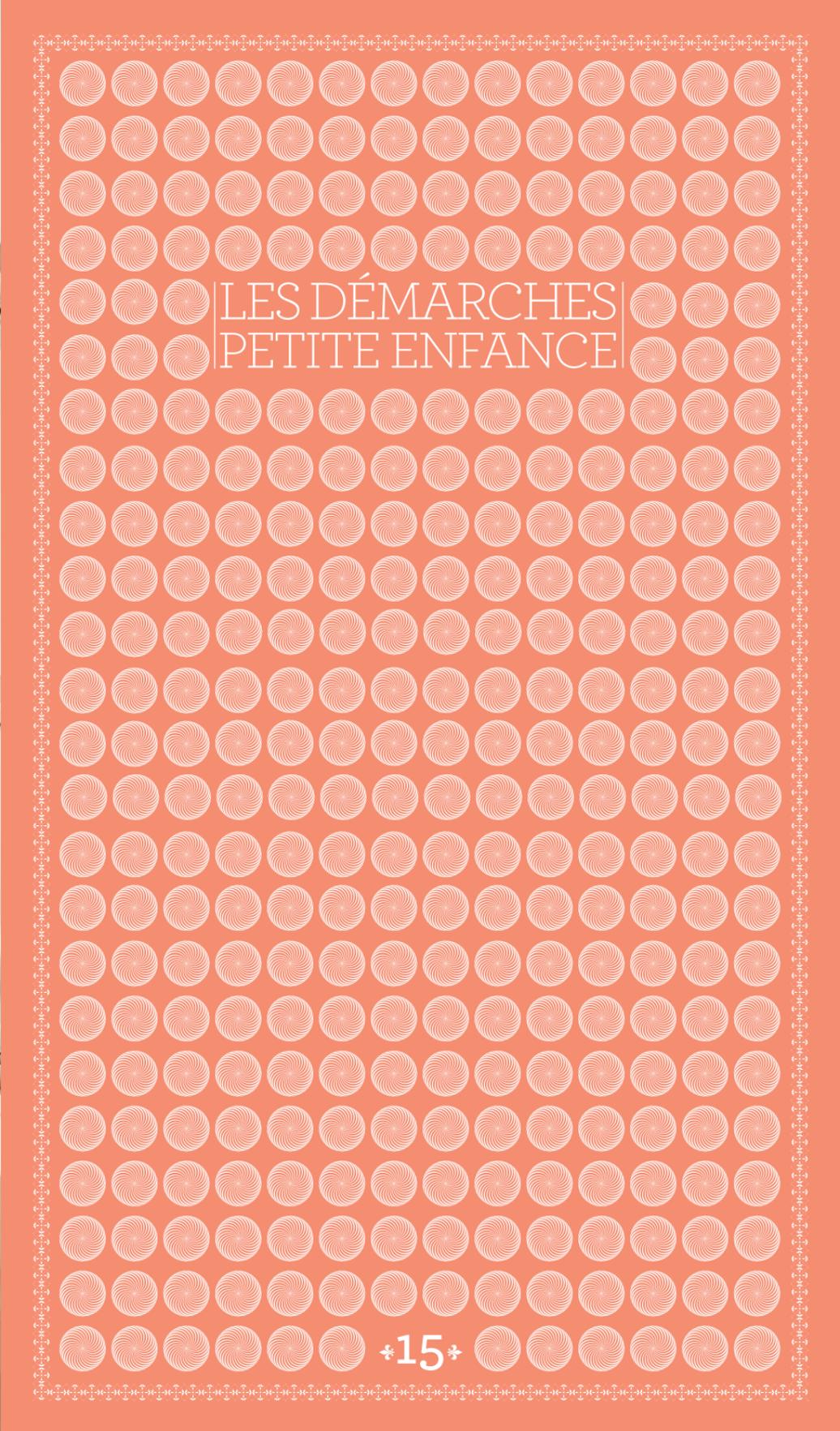
La liste et les places disponibles sont consultables sur les services en ligne de la ville de Versailles, www.versailles.fr

LES AUXILIAIRES PARENTALES

Il s'agit de personnes qui prennent en charge les enfants au domicile des parents. Elles peuvent également travailler pour une autre famille en garde dite « partagée » et garder alternativement les enfants au domicile de l'une ou l'autre des familles. Vous pouvez vous adresser au Relais assistantes maternelles (RAM), aux associations qui proposent des emplois familiaux ou vous rapprocher de l'ANPE. Des procédures simplifiées de télé-déclaration ont été mises en place sur deux sites : PAJEMPLOI et CAF afin de permettre aux familles de disposer de toutes les informations pratiques nécessaires.



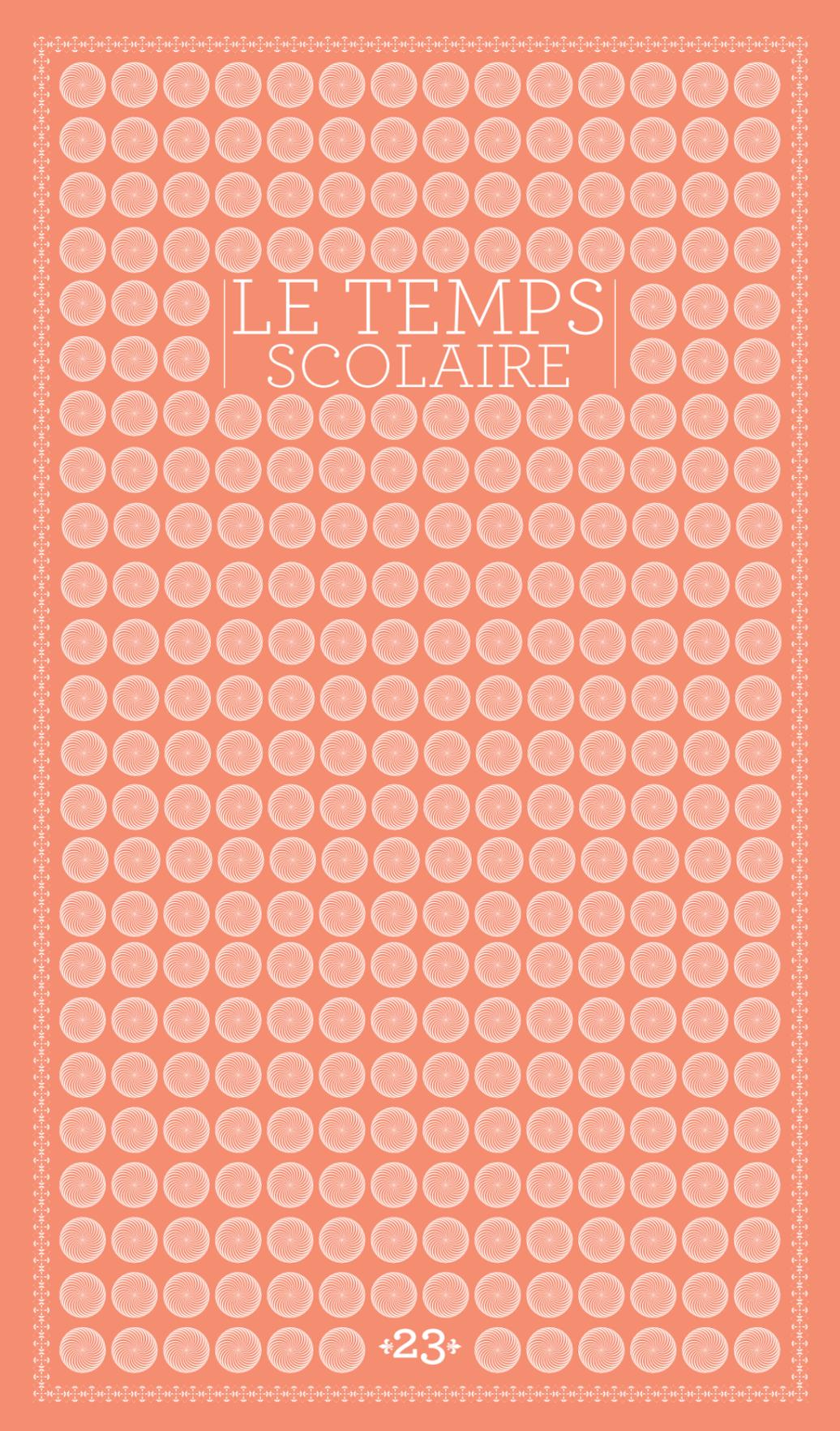




LES DÉMARCHES
PETITE ENFANCE



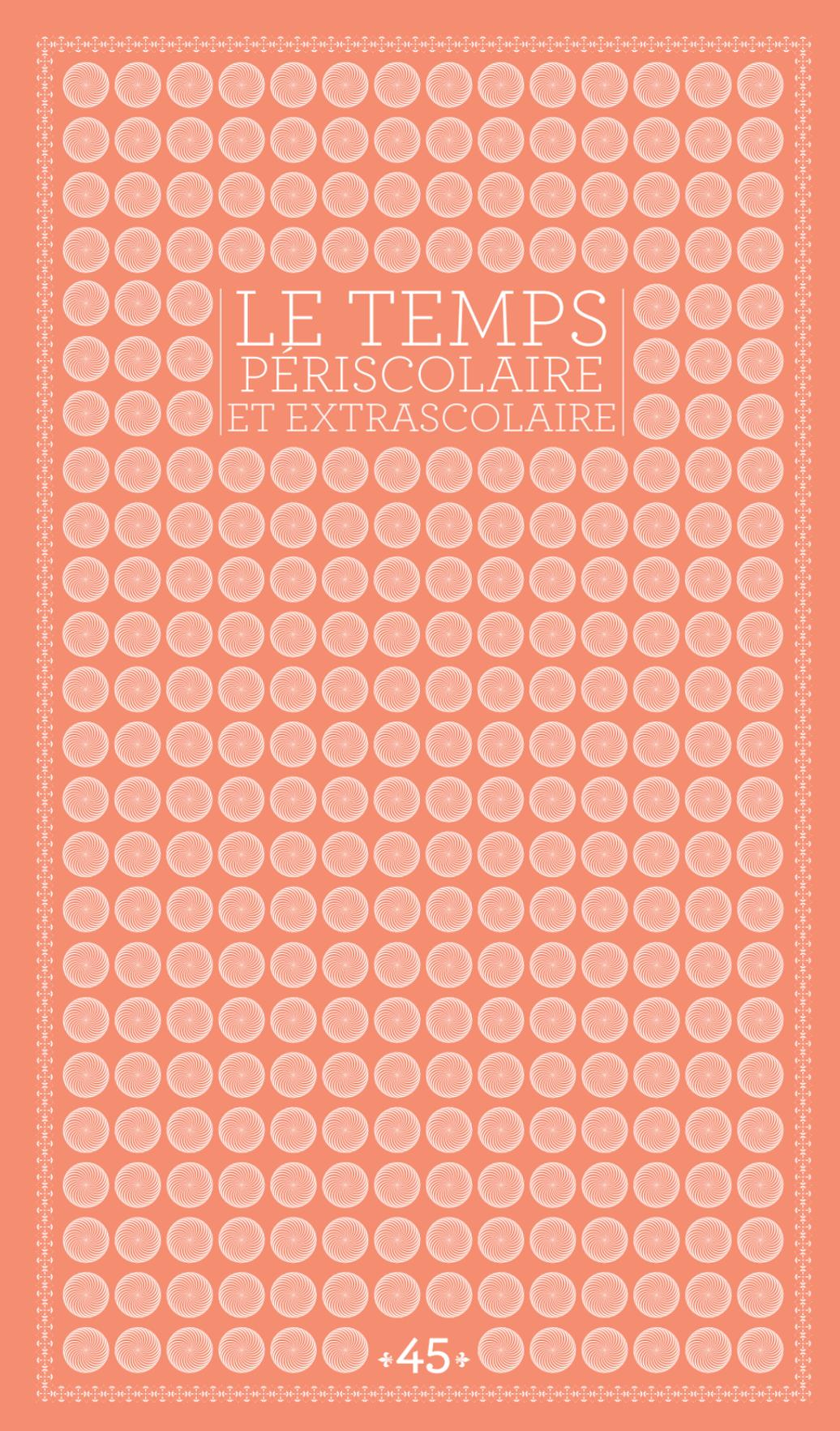




LE TEMPS
SCOLAIRE







LE TEMPS
PÉRISCOLAIRE
ET EXTRASCOLAIRE

45

Soucieuse de permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale, la Ville de Versailles propose de nombreux services péri et extrascolaires. Les enfants versaillais se voient offrir des activités culturelles, sportives et de loisirs, dans les différents quartiers de la Ville : ateliers dans les Maisons de quartier, activités culturelles dans les bibliothèques, au musée, au conservatoire, etc.

Avant et après la classe, des services d'accueil de qualité sont proposés aux enfants, ainsi que les mercredis et pendant les vacances scolaires. Ils font l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion sociale et des services de la protection maternelle et infantile du Conseil départemental. Ils répondent à des normes d'encadrement et de diplômes du personnel, qui peuvent être contrôlées par ces instances.

Chaque structure périscolaire est pilotée par un responsable de site qui encadre une équipe dédiée à l'animation sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Il sera votre interlocuteur pour tout ce qui a trait au fonctionnement de sa structure. Il est garant de la conception du projet pédagogique du site et de l'application des règles de sécurité et d'encadrement.

Il est soutenu dans son action par une équipe d'animateurs en charge de la mise en œuvre pédagogique et de l'organisation des projets d'animations auprès des enfants dans le respect des règles de sécurité (affective, morale, physique et d'hygiène dans la vie quotidienne de la structure). Ils répondent à toutes vos questions sur le quotidien de votre enfant.



La Direction des personnels de service et de la restauration assure dans les établissements scolaires, la livraison et le contrôle des repas élaborés suivant le principe de la liaison froide en lien avec des prestataires extérieurs. La Ville veille particulièrement au respect du plan alimentaire, à la fréquence de présentation des plats, au respect des fiches techniques des produits, des prescriptions qualitatives et à l'adéquation des menus avec les saisons.

Un suivi régulier est présenté à la commission de restauration scolaire présidée par la Maire Adjoint déléguée à l'enseignement primaire, aux activités périscolaires et à la restauration scolaire, à laquelle participent des représentants des parents d'élèves et des responsables périscolaires.

Afin de faire découvrir aux enfants d'autres goûts et leur apporter des repères nutritionnels, des animations sont régulièrement proposées au sein des restaurants scolaires comme la semaine « fraich'attitude » destinée à mieux faire connaître aux enfants les fruits et légumes.

La plupart des écoles élémentaires sont équipées de self en libre-service permettant de développer l'autonomie de l'enfant. Les enfants ont le choix pour les entrées, les fromages et les desserts.

Afin de toujours rester à l'écoute des familles, la Direction des personnels de service et de la restauration vous conseille et répond à vos questions au 01 30 97 85 70 ou par internet sur les services en ligne « Espace Familles » où les menus sont consultables.





**COURS D'ANGLAIS
À VERSAILLES**
22 RUE HENRI DE RÉGNIER



Pendant l'année scolaire
Pour les enfants et les adolescents de 7 à 17 ans.

En partenariat avec le Lycée
Notre-Dame du Grandchamp

iledefrance@britishcouncil.fr
01 49 55 73 00
www.britishcouncil.fr/versailles



LES ÉTUDES SURVEILLÉES

L'étude surveillée est organisée à l'initiative et sous la responsabilité de la Ville. Elle est un temps au cours duquel les enfants peuvent faire leurs devoirs au calme, en bénéficiant de la présence d'un enseignant. Elles sont encadrées en priorité par des enseignants ou éventuellement par des intervenants d'un niveau universitaire au moins égal à Bac +2. Tous sont rémunérés par la Ville. Ils ne sont pas tenus à des obligations de résultats, ils mettent en œuvre des moyens d'apprentissage des leçons (lecture, leçons à réciter, exercices à corriger) en concertation avec l'enseignant responsable de la classe. Toutes les écoles élémentaires proposent des études surveillées, de 16h à 17h30.

Les études surveillées se déroulent, tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire, de la manière suivante :

- de 16h à 16h30: temps de transition (récréation, goûter fourni par les familles).
- de 16h30 à 17h30: étude.

Les enfants ne sont pas autorisés à sortir avant la fin du temps d'étude surveillée.



L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

L'accompagnement à la scolarité est proposé par les Maisons de quartier dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (« CLAS ») signé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines. L'inscription se déroule en début d'année scolaire ou en cours d'année en fonction des places disponibles. Dispositif gratuit, il vise, aux côtés de l'école, la réussite éducative, sociale et familiale de chaque enfant et de chaque jeune. Il offre les ressources pour accompagner ces derniers dans leurs apprentissages.

L'accompagnement à la scolarité a pour vocation le développement personnel et le soutien à la fonction parentale par :

- un travail personnalisé avec les parents pour le suivi de leurs enfants ;
- un travail collectif, en développant des actions d'échange et d'information en collaboration avec des associations et des partenaires extérieurs (Caisse d'Allocations Familiales,...).

L'ACCUEIL DU « CLAS » :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, l'amplitude est généralement de 16h15 à 18h15 pour les enfants scolarisés en primaire et de 17h à 19h pour les jeunes scolarisés en secondaire. Certaines Maisons de quartier proposent également cette action durant les vacances scolaires.



LES ACCUEILS PENDANT LES VACANCES

A chaque période de vacances scolaires, des accueils de loisirs sont proposés dans les écoles de 8h à 18h30. Le calendrier d'ouverture de ces structures est disponible sur le site de la ville versailles.fr et dans les écoles. Déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et aux services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental, les accueils de loisirs sont soumis à des normes strictes d'encadrement et de qualification du personnel.

Chaque équipe d'encadrement comprend un adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans et un pour 12 enfants de 6 ans et plus. Elle est composée d'un directeur diplômé du Brevet d'Aptitude aux fonctions de directeur des centres de vacances et de loisirs (B.A.F.D), d'un ou de plusieurs adjoints et d'animateurs diplômés du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (B.A.F.A.) ou en cours de formation (pour 80% de l'effectif) et d'animateurs non diplômés (pour 20% de l'effectif maximum).

LE PROJET PÉDAGOGIQUE DU CENTRE DE LOISIRS

L'accueil de loisirs est un lieu de détente et d'amusement et un espace éducatif. Des activités ludiques, culturelles et sportives appropriées à l'âge de chaque enfant sont proposées et s'inscrivent dans un projet pédagogique construit par chaque équipe d'animation. Ce dernier s'inscrit dans le projet éducatif de territoire de la Ville.

Pour en prendre connaissance et pour prendre connaissance du fonctionnement de l'accueil de loisirs qui accueillera votre enfant, il vous est vivement recommandé de prendre contact avec le responsable de la structure.

Plusieurs thèmes peuvent être proposés tels que l'environnement, le jeu, la peinture, le théâtre, les activités manuelles..., tout en développant l'imagination, l'autonomie, le sens civique et en stimulant la créativité, la curiosité et la prise d'initiative de chaque enfant.

LES MINIS-SÉJOURS

La Direction de l'Éducation organise des mini-séjours à la campagne, à la mer ou à la montagne, pendant les vacances scolaires. Chaque Maison de quartier organise aussi des séjours ; renseignez-vous auprès de votre Maison de quartier ou sur www.versailles.fr

MINI SÉJOURS ORGANISÉS PAR LES ACCUEILS DE LOISIRS DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Les centres d'accueils de loisirs primaires et maternels organisent chaque année des séjours d'une durée de 5 jours. Les enfants ont la possibilité de découvrir différents lieux et de s'initier à des pratiques diverses telles que les arts du spectacle, l'équitation, la spéléologie ou encore l'accrobranche.

Les séjours sont préparés et encadrés par des animateurs des accueils de loisirs, qui s'attachent dans le choix des activités et des lieux à répondre au mieux aux attentes et aux besoins des enfants.

Ces mini-séjours rencontrant un vif succès, une commission d'attribution des places est mise en place avant chaque période de séjour : Sont inscrits en priorité les enfants fréquentant régulièrement les accueils de loisirs et ceux qui n'ont jamais eu la possibilité de partir.

LES FERMES DE GALLY



Végétaux - Produits du Terroir
Fermes Ouvertes - Cueillette - l'Atelier Cuisine



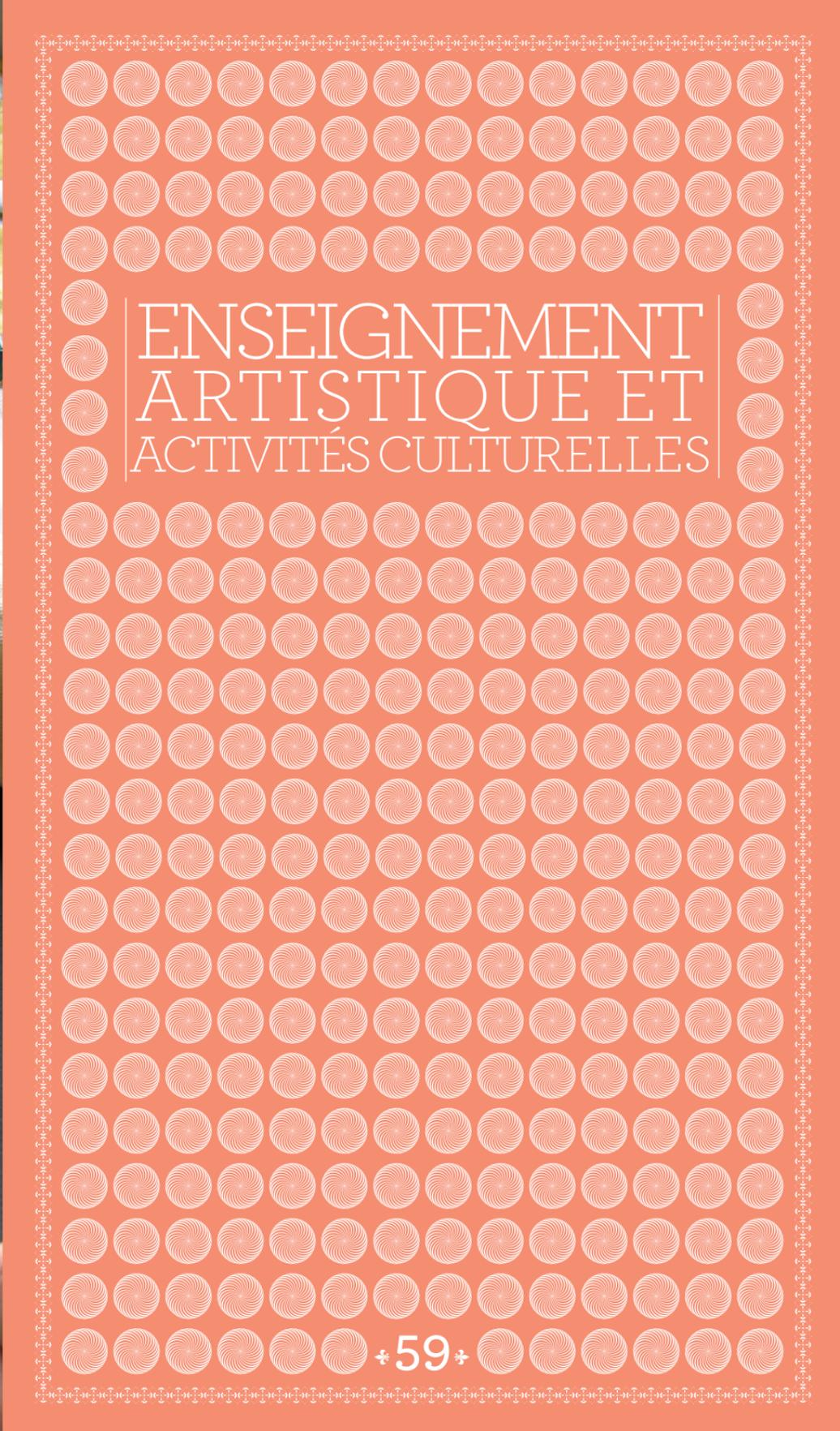
lesfermesdegally.com



AGRICULTEURS & JARDINIERS
DEPUIS 1746







ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE ET
ACTIVITÉS CULTURELLES

+ 59 +

LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT REGIONAL

24, rue de la Chancellerie

Tél. : 01 39 50 24 53 • fax : 01 39 51 26 81

conservatoire.versailles@grandparc.fr

www.crr.versaillesgrandparc.fr



Héritier d'une longue tradition d'enseignement de la musique à Versailles, le Conservatoire à Rayonnement Régional propose aux enfants et aux jeunes une pratique de la musique et de la danse, et un enseignement de l'art dramatique aux adolescents et aux jeunes adultes. Les études suivent une logique de cursus, propre à assurer un niveau d'amateurs cultivés et autonomes, ou pouvant les conduire, à terme, jusqu'à une orientation professionnelle.

Près de 1400 élèves se répartissent dans la quarantaine de disciplines enseignées au conservatoire par la centaine de professeurs diplômés.

LES CURSUS D'ÉTUDES

Un module initiation à la danse ou à la musique : Réservées aux résidents de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc de 6 et 7 ans, les inscriptions se déroulent sur test d'aptitude dans la limite des places disponibles. L'année d'initiation est composée d'un cours de formation musicale générale et d'une pratique du chant choral. Selon leurs souhaits, les élèves peuvent intégrer, l'année suivante, une classe instrumentale.

- **Le cursus d'études :** Les musiciens ou danseurs non-débutants sont admis sur concours d'entrée, après inscription préalable début septembre. Le cursus se déroule en 3 cycles sur une durée moyenne de 8 ans pour la pratique d'un instrument ou l'apprentissage chorégraphique.
- **Le cursus d'études musicales :** Les élèves y développent une réelle autonomie actée par l'obtention d'un brevet (2e cycle) ou d'un certificat d'études musicales (3e cycle). Chaque cycle inclut la pratique d'un instrument, une formation musicale générale, la pratique du chant choral, ainsi qu'une ou plusieurs pratiques instrumentales collectives.
- **Les trois cycles d'études chorégraphiques :**
 - Le premier cycle privilégie l'étude des bases techniques de la danse classique.
 - À partir du deuxième cycle, les élèves peuvent opter pour le cursus de danse classique ou de danse contemporaine.

Au sortir de l'école primaire, les études générales se poursuivent au Collège Rameau, puis au lycée La Bruyère, les études musicales et chorégraphiques étant dispensées au Conservatoire.

LES ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE

Les élèves souhaitant mener une pratique de la musique ou de la danse en dehors du cadre du cursus d'études peuvent choisir un atelier. L'admission se fait sur inscription, début septembre.

- Ateliers vocal (6-8 ans, 9-13 ans, 3^e cycle)
- Ateliers danse contemporaine (8-9 ans, 10-12 ans et à partir de 13 ans)

LA SAISON DE CONCERTS

De nombreux concerts et spectacles sont proposés tout au long de l'année par les élèves du Conservatoire, dans de nombreux espaces de la Ville. La plupart du temps gratuits, ils sont l'aboutissement d'un travail pédagogique pour les plus jeunes et d'un véritable projet professionnel pour les plus grands.

UNIVERSITÉ INTER-ÂGES

6, impasse des Gendarmes • Entrée B

Tél. : 01 30 97 83 90 • fax : 01 39 53 04 74

uia@versailles.fr

Depuis 2002, l'Université Inter-Âges de Versailles propose un enseignement de l'anglais destiné aux enfants du cycle 3 de l'école primaire (CE2 CM1 - CM2).

L'objectif principal de l'ENGLISH SCHOOL, en convention avec le British Council de Paris, est d'offrir un apprentissage suivi sur 4 ans (240 heures) en vue de la présentation aux Cambridge Young Learners English Tests: Starters (débutants) en CM1, Movers A1 (intermédiaires) en CM2 et Flyers A2 (avancés) en 6e.

À raison d'1h30 à 2h par semaine, le professeur dispense un enseignement de l'anglais couvrant les quatre compétences linguistiques (compréhension orale, expression orale, compréhension écrite et expression écrite) et favorisant ainsi la mise en place de bases solides pour le collège. Pour chaque Cambridge Yle Test validé, l'enfant reçoit un diplôme de l'Université de Cambridge sur lequel est indiquée une évaluation de niveau pour chacune des trois épreuves: Reading, Writing, Listening et Speaking; Cet enseignement est particulièrement destiné/recommandé aux enfants souhaitant intégrer une section européenne ou une section bi-langue au collège.

Attention : ces cours étant très demandés, il est important de prendre contact avec l'UIA dès les vacances de Pâques pour l'année suivante en CE2

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Le réseau des bibliothèques municipales de Versailles développe, outre les « bébés lecteurs », de nombreuses actions en direction des enfants à partir de 3 ans et des publics scolaires.

CHOIX DE LIVRES ET D'AUTRES DOCUMENTS

Les bibliothécaires du réseau constituent des fonds en adéquation avec les besoins des jeunes usagers. Ils proposent des albums, des romans, des contes, des documentaires reflétant la production éditoriale actuelle et l'histoire de la littérature de jeunesse. L'accompagnement dans les choix et l'orientation dans les collections par des professionnels du livre vise à encourager le goût et la pratique de la lecture. La possibilité d'emprunt est de 15 documents par carte nominative pour une durée de 3 semaines dans chaque bibliothèque. Sont à disposition des livres, bandes dessinées/mangas, magazines, CD audio et DVD en fonction des sites.

BIBLIOTHÈQUES POUR LA JEUNESSE

Inscriptions sur autorisation des parents (formulaire à retirer en bibliothèque ou sur le site www.bibliothèques.versailles.fr)
 Gratuité du prêt pour toutes les collections, y compris à la bibliothèque centrale (CD et DVD)

L'HEURE DU CONTE

Les bibliothèques offrent à leur jeune public des séances régulières de contes, en collaboration avec des associations. Les séances sont mensuelles ou bimensuelles en fonction des tranches d'âge (à partir de 3 ou 6 ans). Les dates sont consultables sur le site Internet des bibliothèques : www.bibliotheques.versailles.fr

LES BÉBÉS LECTEURS

Les bibliothécaires reçoivent les parents accompagnés de leurs bébés (âgés de 0 à 3 ans) pour un partage autour de la lecture.

L'ATELIER NUMÉRIQUE

L'Atelier numérique propose régulièrement des ateliers de groupe sur les pratiques numériques, gratuits sur inscription préalable. Les enfants peuvent utiliser certaines ressources qui leur sont réservées ainsi que des applications installées sur les tablettes.

LES ATELIERS PÉDAGOGIQUES POUR LES CLASSES

Le pôle patrimoine de la bibliothèque propose aux classes de primaire et de collège des ateliers sur l'histoire du livre, mais aussi sur l'héraldique, et sur le costume aux XVII^e et XVIII^e siècle. Pendant une heure et demie, les élèves ont la possibilité de voir des pièces des collections patrimoniales, sur des sujets qui ont été étudiés en classe, ou évoqués dans les animations des bibliothèques de quartier. Ces formules sont gratuites, sur rendez-vous.

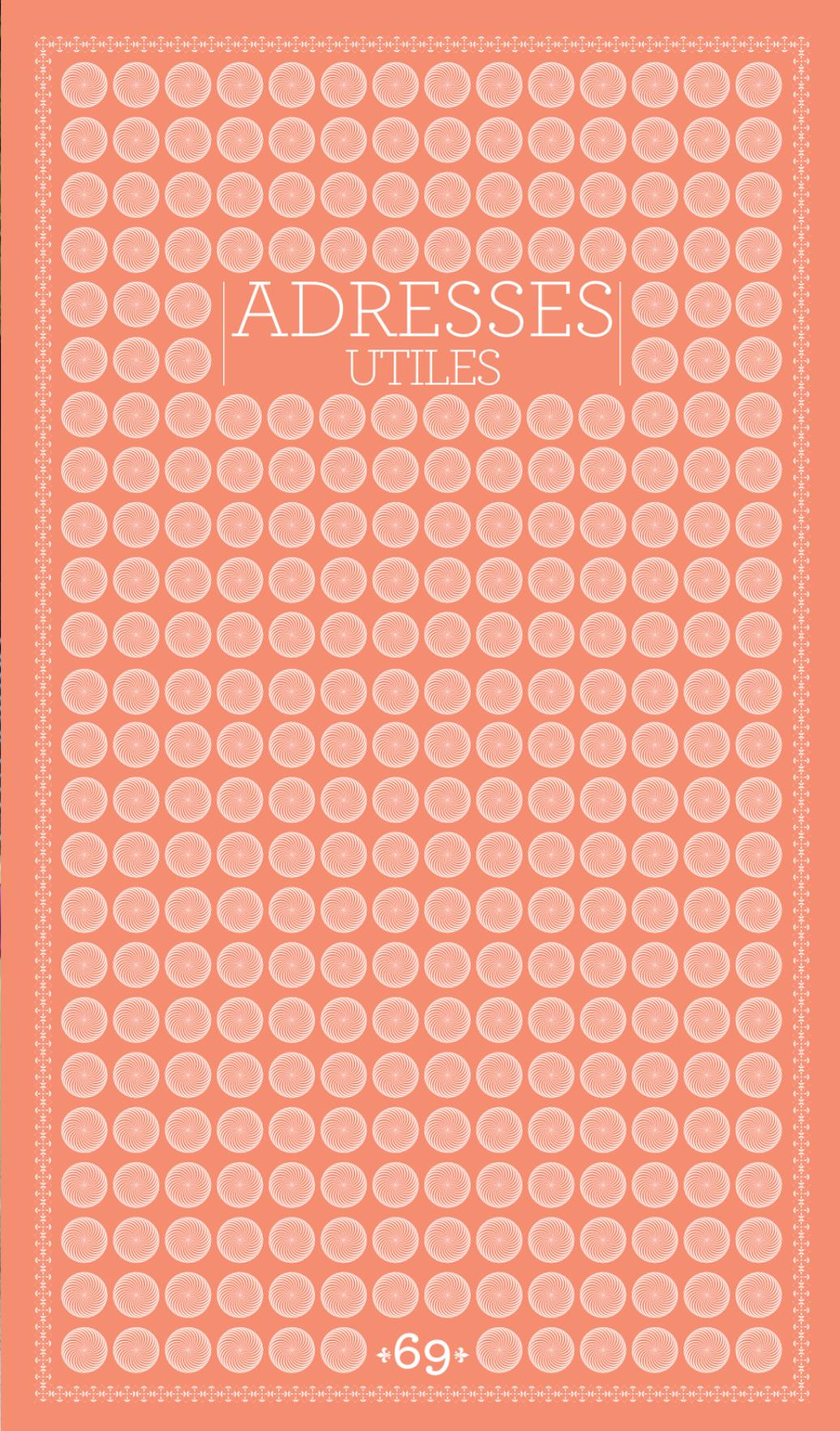
LE FONDS PATRIMONIAL DE LITTÉRATURE POUR LA JEUNESSE

L'Heure Joyeuse propose aux enseignants et à leurs classes, une découverte guidée de ce fonds (1945-1960). Au travers d'un parcours d'auteurs, d'illustrateurs, de collections et d'éditeurs se tisse le lien avec l'édition contemporaine pour la jeunesse.

Bibliothèque de l'Heure Joyeuse <i>3, allée Pierre de Coubertin</i> Tél. : 01 39 02 01 45	Mardi et vendredi : 16h - 18h30 Mercredi : 10h - 12h et 14h - 18h Samedi : 10h - 17 h
Petits-Bois (pour adultes également) <i>6, rue Bernard de Jussieu</i> Tél. : 01 39 50 55 55	Mardi, jeudi et vendredi : 15h - 18h30 Mercredi : 10h - 12h et 16h - 18h30 Samedi : 10h - 12h.
Porchefontaine (pour adultes également) <i>86, rue Yves Le Coz</i> Tél. : 01 39 50 60 03	Mardi, jeudi et vendredi : 15h - 19h Mercredi : 10h - 11h45 et 13h30 - 19h
Saint-Louis <i>50, rue Royale</i> Tél. : 01 30 83 99 48	Mardi : 16h - 18h30 - Mercredi : 9h30-12h30 et 14h-18h30 Vendredi : 15h - 18h30
Prés-aux-Bois (pour adultes également) <i>29, rue de l'École des Postes</i> Tél. : 01 39 51 21 99	Mardi : 15h - 19h Mercredi : 10h - 12h30 et 15h - 18h Vendredi : 15h - 18h30 Samedi : 9h - 12h30.
Vauban (pour adultes également) <i>76, rue Champ Lagarde</i> Tél. : 01 39 25 02 37	Mardi : 15h - 20h Mercredi : 10h - 12h30 et 14h - 18h30 Jeudi et vendredi : 15h - 18h Samedi : 14h - 17h.
Bibliothèque Centrale (pour adultes également) <i>5, rue de l'Indépendance américaine</i> Pôle Livres - Tél. : 01 39 07 13 20 Pôle musique et cinéma CD et DVD - Tél. : 01 39 07 13 21	Mardi et jeudi 14h-19h Mercredi et samedi 10h-18h Vendredi 14h-18h

Tout renseignement complémentaire sur : www.bibliotheques.versailles.fr

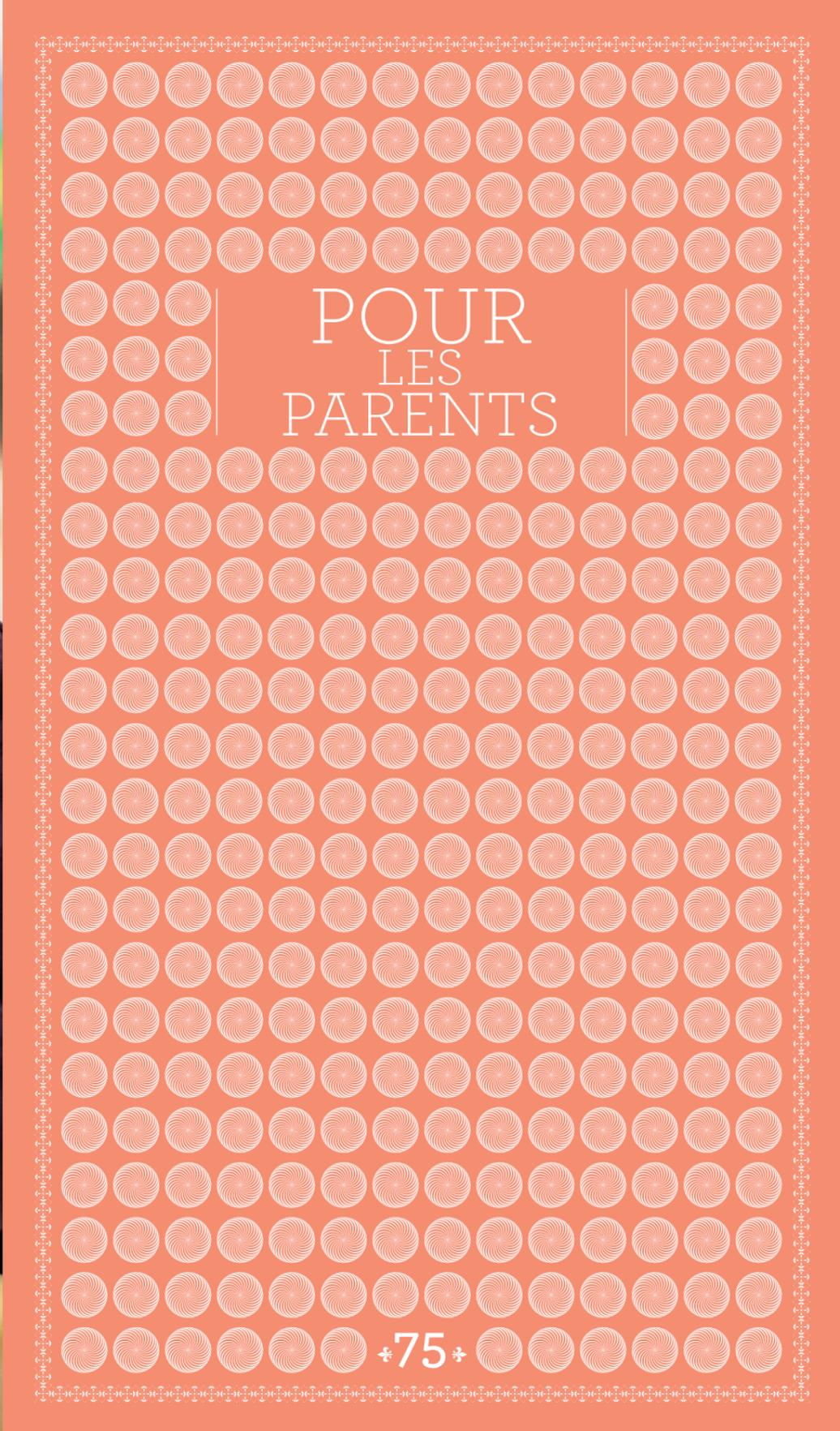




ADRESSES
UTILES

69



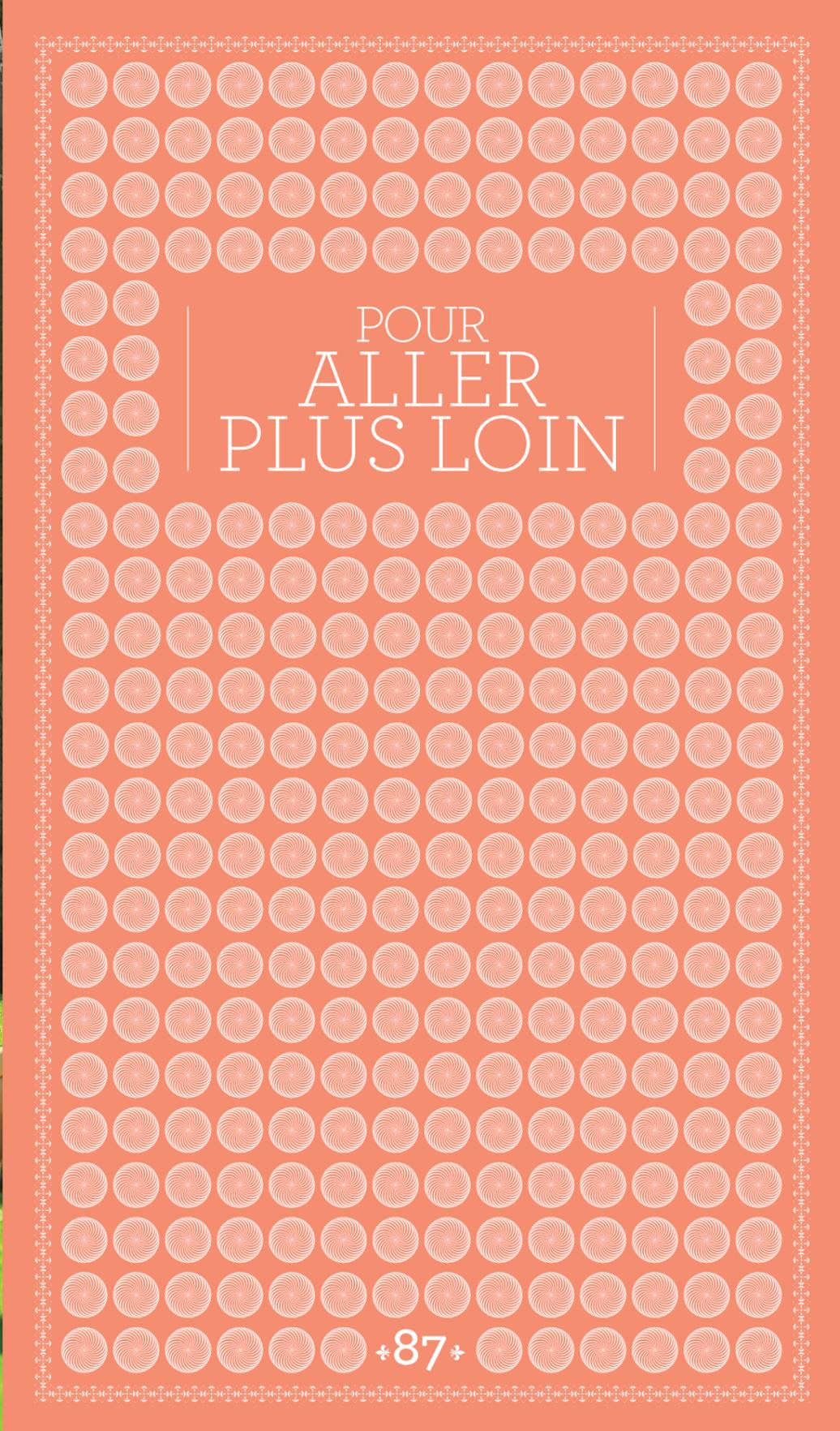


POUR
LES
PARENTS

✦ 75 ✦







POUR
ALLER
PLUS LOIN

LUDOTHEQUE

Ludothèque de Versailles

3, allée Pierre de Coubertin • 78000 Versailles

01 30 21 60 13

La ludothèque accueille tous les enfants. Aux heures d'ouverture de la ludothèque les enfants peuvent jouer sur place et emprunter des jeux.

LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

La direction organise et soutient de nombreux projets pour développer l'accès à la culture de toutes les familles.

Renseignements au 01 30 97 85 15

www.versailles.fr

Facebook : culture versailles

Twitter : culture versailles



